

**Accusé de réception d'un dossier
de demande d'examen au cas par cas**

Objet : Demande de cas par cas du 20 décembre 2022

En application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement et en ma qualité d'autorité administrative de l'État visée à l'article L. 122-1-IV du code de l'environnement, j'accuse réception du formulaire de votre demande concernant votre site du 11 avenue de la Liberté à Vernouillet et portant sur l'examen au cas par cas :

- en date du 20 décembre 2022 ;
- relatif au projet de modifications sur la plateforme de tri des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), notamment l'augmentation des capacités de traitement des déchets et sur l'extension des installations de traitement manuel des DEEE.

CHARTRES, le **26 DEC. 2022**

**Pour le Préfet et par délégation,
La chef de bureau**



Elisabeth GUIBERT

**Société GALLOO FRANCE SA Vernouillet
A l'attention de Monsieur Rudy HENNION
11, avenue de la Liberté
28500 VERNOUILLET**

Copie : UD28 DREAL

voies de recours au verso